



## AVIS PUBLIC

### Dérogations mineures

**PRENEZ AVIS** qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 9 juin 2020, à 19 h 30, les demandes de dérogations mineures suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2020-DM-005-2	694, boulevard Adolphe-Chapleau	M-01	6 346 758	Permettre une hauteur d'une clôture en cour avant secondaire de 1,83 mètre au lieu de 1,50 mètre; la localisation d'un bâtiment accessoire servant à l'entreposage en cour avant secondaire au lieu de cour latérale ou arrière; la localisation d'un conteneur à déchets en cour avant secondaire au lieu de cour latérale ou arrière et une superficie de 10,51 % d'espaces recouverts de végétaux au lieu de 25 %, tel qu'exigé par les articles 4.6.1, section 4.4 paragraphes 3 et 7 et 7.2.10 du règlement de zonage numéro 7200.
2020-DM-011	10, 56 <sup>e</sup> Avenue	H-013	1 953 050	Permettre une distance de 0 mètre entre une aire de stationnement et une ligne latérale de lot au lieu de 0,50 mètre et une largeur d'une allée de circulation de 2,88 mètres au lieu de 3 mètres, tel qu'exigé par les articles 5.2.1 paragraphe 4 et 5.2.2 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes en transmettant un courriel à [urbanisme@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.bois-des-filion.qc.ca) ou en appelant au 450-621-1460, poste 132, et ce, d'ici le 9 juin 2020 à 16 h 30. Vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, à 19 h 30 qui se tiendra à huis clos.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 21 mai 2020.**

**Sylvain Rolland,  
Directeur général et  
greffier par intérim**